



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 13/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

*Devis pour la prestation avec la société Xentrick dans le cadre de
« L'Exception'ELLES »*

Le Maire

DÉCIDE

D'accepter de la part de la société « Xentrick », représentée par Monsieur Daniel Michel, en qualité de Président – 2 Place du Champs de Mars, 07000 Privas, la mise en place d'un spectacle acrobatique à vélo, d'un montant total de 1 540.30 euros (mille cinq cent quarante euros et trente centimes), le samedi 08 mars 2025 lors de la manifestation sportive et culturelle « L'Exception'ELLES ».

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 22 janvier 2025

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy GENET

